Vérifier à l'audition

Cinquante-neuvième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies

Quatrième Commission

Point 77 : Etude de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous ses aspects**.**

Intervention prononcée par:
M. Youssouf Koné

New York, le 27 octobre 2004

Monsieur le Président,

Puisque je prends la parole pour la première fois, je voudrais tout d'abord vous adresser ainsi qu'à l'ensemble du bureau les chaleureuses félicitations de ma délégation pour votre brillante élection à la présidence de notre commission.

Je puis vous assurer du plein appui et de la coopération de ma délégation pour le meilleur accomplissement de vos fonctions.

Monsieur le Président,

Je voudrais à la suite de ceux qui m'ont précédé me féliciter de l'opportunité et de la pertinence du thème soumis à débat tant la question est d'une actualité brûlante. Permettez-moi également de remercier Monsieur Jean Marie-Guéhenno pour son exposé du lundi dernier qui nous a tant édifiés et inspirés sur la question. Nous sommes d'avis qu'il nous servira de document de travail et de reflexion.

Monsieur le President,

Les opérations de maintien de la paix de par leur vocation d'antan étaient réduites au déploiement, sous le commandement de l'Organisation des Nations Unies, de militaires chargés de régler les conflits armés internationaux.

De nos jours, la notion a nettement évolué avec la nature des conflits contemporains auxquels les Nations Unies sont appelées à faire face.

En effet, des conflits internationaux, on assiste aujourd'hui à une prolifération sans précédent de conflits internes, des guerres civiles qui infligent des souffrances énormes aux paisibles populations et menacent la paix et la sécurité internationales.

De ce fait, les troupes de la paix sont parfois appelées à s'interposer entre belligérants au sein d'une même entité ou de jouer les rôles de police pour combler la carence de l'Etat dans certains cas.

Monsieur le Président,

Le continent africain est secoué en plusieurs endroits par des conflits armés qui ont parfois nécessité l'intervention de forces sous-régionales, régionales ou des Nations Unies. Les crises en Afrique ont malheureusement focalisé la plupart des interventions de l'Organisation des Nations Unies comme l'a si bien mentionné Monsieur Guéhenno dans son exposé sur les défis croissants et les multiples difficultés de l'Organisation en matière de maintien de la paix. C'est dire donc que l'Organisation est à la croisée des chemins avec le contraste visible entre ces difficultés et l'augmentation de la demande.

Ceci exige que nous trouvions de façon urgente les voies et moyens de voler à son secours. Pour ce faire, nous sommes d'avis que le rôle remarquable joué par les organisations sous-régionales dans le maintien de la paix doit nous amener à réflechir au renforcement de leurs capacités opérationnelles. Ceci est d'autant plus opportun que la plupart des déploiements de l'ONU en Afrique de l'Ouest l'ont très souvent été après une intervention d'avant-garde de la CEDEAO. Mais la volonté politique des Etats et des organisations sous-régionales se buttent aussi sur le manque criard de moyens. D'où la nécessité de l'appui de la communauté internationale.

Monsieur le Président,

Pour sa part, mon pays, le Mali a toujours pris une part active aux opérations de maintien de la paix au triple plan sous-régional, régional et mondial. En effet, le Mali qui a répondu présent aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies au Congo depuis 1961, a été de plusieurs rendez-vous depuis lors. Les exemples sont assez éloquents pour en attester:

- au plan sous-régional: Libéria, Sierra Leone;
- au plan régional: outre le Congo, la République Centrafricaine, le Burundi l'Angola, la République Démocratique du Congo, le Libéria, la Sierra Leone, la Guinée-Bissau
- au plan international: Haïti.

Monsieur le Président,

La présence de la République du Mali à ces différentes opérations s'est quelque fois effectuée sur financement de son budget national. Aussi, est-il besoin de le rappeler, mon pays participe à la formation au maintien de la paix sur son territoire à travers notamment l'Ecole de formation au maintien de la paix. Le Ministère de la Défense et des anciens combattants vient également de se doter d'un Centre de documentation aux opérations de maintien de la paix dont les missions sont, entre autres:

- Constituer une base de données sur les opérations de paix et d'assistance humanitaire sous forme de documents de référence, de manuels, d'imprimés, de formulaires ;

- Fournir une assistance aux personnels désignés ou postulant à des emplois au sein des instances ou opérations sous l'égide des Nations Unies ;

- Etablir des liens constants et suivis avec le Centre Pearson du Canada, le Centre Kofi Annan du Ghana, et les sites Internet similaires.

Je voudrais réitérer encore une fois ici, la disponibilité et le soutien du Gouvernement malien aux efforts considérables du Département du maintien de paix des Nations Unies.

Cependant, la mise en oeuvre des critères de participation liés, notamment à l'équipement, à la logistique et à l'autosuffisance constitue des obstacles à la participation des pays en développement dont le mien.

Ma délégation salue, à cet égard, la disponibilité de certains pays développés à renforcer les capacités des pays en développement pour favoriser leur participation aux opérations de maintien de la paix.

Monsieur le Président,

Comme il ressort de l'exposé de Monsieur Guéhenno, les demandes d'intervention des Nations Unies deviennent de plus plus importantes et risquent de dépasser les capacités des Nations Unies si les

pronostics se réalisent. C'est dire donc que nous devons nous investir avec détermination aux côtés de l'Organisation dans sa noble mission de maintien de la paix et la sécurité dans le monde. Le Mali réaffirme ici sa disponibilité à assumer sa part de responsabilité.

Je vous remercie./-